



**Crèche
La Marelle**
Farvagny

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2008 à 19h45 à l'Hostellerie des Chevaliers d'Ogoz à Vuisternens-en-Ogoz

Présents : voir liste de présences
Excusés : Familles Aeby, Allemann, Barboni, Capper, Dietrich, Piccand, Poffet, Vonlanthen
Mme Christine Vionnet Carverzasio, présidente du comité
Mme Sabine Unternährer, membre du comité
Mme Tobler, vérificatrice des comptes
Mme Limat, Présidente de la Commission de la Petite Enfance
Fédération des crèches et garderies fribourgeoises

1. Salutations

Mme Muriel Bourgon, secrétaire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse Mme Christine Vionnet Caverzasio, présidente, qui ne peut participer à cette assemblée pour des raisons familiales.

2. PV de l'Assemblée générale de 2007

Ce procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de la présidente

Mme Muriel Bourgon présente les membres du comité et les divers points sur lesquels celui-ci a travaillé :

- la construction du local à vélos
- l'augmentation de la capacité d'accueil avec la mise en place de 3 groupes – les Cachalots, les Trott'minots et les Piccolos – qui peuvent désormais accueillir 10 enfants chacun

Les objectifs pour cette année sont les suivants :

- l'organisation de la fête d'anniversaire de la crèche qui aura lieu le 30 août 2008 (apéritif dès 11h00, suivi d'un repas et d'un spectacle de Gaëtan Cruchet)
- l'aménagement extérieur (engazonnement de la place de jeux, bac à sable et pavés à refaire)
- la réalisation d'un flyer de présentation et du site internet

4. Rapport d'activités de la crèche

Groupe des Cachalots et Trott'minots (2 à 6 ans) – Rapport de Muriel Villosz
voir rapport annexé

Groupe des Piccolos (0 à 2 ans) – Rapport de Pierrette Bovet
voir rapport annexé

5. Rapport de la caissière – Claudine Pochon

Mme Claudine Pochon passe en revue les comptes et apporte quelques précisions.

En 2007, les frais de garde ont été répartis de la façon suivante : les parents ont contribué pour 67.31 %, les communes du Gibloux pour 31.54 % et les autres communes pour 1.15 % (total communes 32.69 %). La vente des jus de pommes a rapporté un bénéfice de Fr. 4'395.- (672 cartons vendus). Le solde de la réserve du local à vélos sera utilisé pour la remise en état de la place de jeux. Le poste « Frais divers et petit matériel » concerne l'achat de brosses à dents, assiettes et tasses pour bébés, bavettes, pampers, protège-couches, médicaments, serviettes essuie-mains, sacs poubelle etc. Le compte « Equipement nouveau groupe » concerne l'achat de couchettes, de bancs et de tablettes. Le bénéfice des diverses

manifestations s'élève à Fr. 5'055.55 + le solde du local à vélo de Fr. 2'373.40, soit un total de Fr. 7'428.95. Ce montant est passé dans le comptes « passifs transitoires » car il est prévu pour des activités et des achats qui seront effectués en 2008 (place de jeux, 15 ans crèche, achat jeux extérieurs, promenades des enfants qui quittent la crèche, apéritifs parents etc.). Le compte « Pertes sur débiteurs » concerne deux débiteurs que la crèche a mis en poursuites et pour lesquels nous avons reçu des actes de défaut de biens. La demande de remboursement de l'impôt anticipé a été envoyée le 18.1.08 pour les années 2006 et 2007. Des allocations familiales sont versées au personnel et elles sont ensuite remboursées par la caisse AVS, qui a accumulé un énorme retard en 2007. Cette somme est maintenant encaissée. En 2007, le taux moyen d'occupation de la crèche était de 87.27 % contre 94.9 % en 2006.

6. Rapport des vérificateurs des comptes : Mmes Tobler et Perroud

Les comptes ont été vérifiés le 30 avril 2008. Ceux-ci sont approuvés.
Mme Perroud félicite et remercie Mme Claudine Pochon pour la bonne tenue de la comptabilité.

7. Election d'un suppléant des vérificateurs des comptes

Mme Tobler a fini son mandat de 2 ans. Mme Perroud devient donc 1^{ère} vérificatrice. Le vérificateur suppléant, M. Fabing, devient le 2^{ème} vérificateur. Vérificateur suppléant : Mme Valérie Berchtold Clément.

8. Démission et élection au sein du comité

Deux membres du comité ont donné leur démission : Mme Sabine Unternährer qui est entrée au comité en mai 2001 et Mme Elena Zurkinden qui est entrée en mai 2005. Nous les remercions pour leur engagement et le travail accompli. Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre comité Mme Béatrice Berset.

Comme le prévoient les statuts, le comité doit être réélu tous les deux ans. Il est actuellement composé de Christine Vionnet Caverzasio, Isabelle Bourquenoud, Muriel Bourgon et Claudine Pochon. Ce dernier est réélu par l'assemblée présente.

9. Divers

Diverses questions ont été posées par l'assemblée :

1. Le comité est-il conscient que la réalisation d'un site internet est onéreux ?
Le budget prévu est de Fr. 1'000.-. Le comité connaît des personnes qui peuvent réaliser le site à moindres coûts.
2. A quelle fréquence serait mis à jour le site web ?
Mme Pierrette Bovet est intéressée à suivre une formation et c'est elle qui s'occupera de la mise à jour régulière du site.
3. Y a-t-il une boîte aux lettres à la crèche ?
Celle-ci se trouve dans le home mais le comité se chargera de fixer une boîte aux lettres à côté de la porte d'entrée (plus pratique).
4. Comment se déroulera la sortie des enfants qui quitteront la crèche à la rentrée (12 enfants) ?
La promenade aura lieu le mardi 8 juillet. Tous les enfants qui partent à l'école enfantine y participent, même s'ils ne sont pas à la crèche ce jour-là. Ils seront accompagnés par 2 éducatrices et la stagiaire. Des informations complémentaires suivront en temps opportun.
5. Est-ce que le taux d'occupation du groupe des petits s'est amélioré ?
Oui, d'ici le début juin il sera à 80%.
6. Avons-nous du souci à nous faire à propos de cette nouvelle loi sur la Loterie romande puisque celle-ci verse une contribution de Fr. 15'000.- à la crèche ?
Oui, car la Loterie Romande verse une contribution aux crèches de 500.-- par place d'accueil. Si les revenus de la Loterie Romande baissent, leurs dons baisseront également.

La parole n'étant plus demandée, Mme Muriel Bourgon remercie les personnes présentes.
L'assemblée se termine à 20h40.

La parole est donnée à Mme Patricia Gaillard, conseillère pédagogique auprès de la DICS, sur le thème « transition crèche-école et 2^{ème} année d'école enfantine ».